

SNUipp Val d'Oise

Infos

n° 93 février 2005



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

CP 4227 d 73 s ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

20 janvier et après...

La grève du 20 janvier a été particulièrement bien suivie dans les écoles de notre département. Plus de 60 % de grévistes, de très nombreuses écoles fermées : le message adressé au Gouvernement était "fort et clair". Le sera-t-il suffisamment pour empêcher Raffarin de poursuivre son oeuvre de remise en cause systématique des services publics, de destruction de tout ce qui fait, au quotidien, la solidarité et d'aggravation des injustices sociales ? Tout porte à craindre que non.

C'est ce qu'ont dit les participants aux AG de grève (trop peu nombreux au vu du nombre de grévistes et des enjeux) en affirmant la nécessité de poursuivre l'action pour la défense des services publics, les salaires, contre une loi d'orientation qui ne fait que renforcer des inégalités qu'elle devrait combattre...

Se battre contre l'inacceptable, engager une action déterminée de défense des services publics, s'inscrire dans la durée... telles ont été les préoccupations mises en avant. Pour toutes et tous, la nécessité de ne pas s'isoler, d'aborder ces questions en termes d'avenir de la société avec l'ensemble des citoyens et en tout premier lieu les parents d'élèves dont l'avenir des enfants est directement concerné : il faut multiplier les initiatives locales qui iront dans ce sens.

Une toute première échéance est déjà devant nous, celle de la manifestation du 5 février qui, pour la première fois depuis très longtemps, va réunir les revendications des salariés du privé et du public. Sa réussite, qui repose sur l'engagement individuel de chacun(e) d'entre nous, est une étape incontournable.

D'autres rendez-vous sont en préparation : le 15 février jour d'ouverture de la discussion de la loi d'orientation au Parlement (les modalités ne sont pas encore fixées à l'heure où ces lignes sont écrites : les infos seront sur le site du SNUipp Val d'Oise dès que possible), la perspective d'une grande action nationale en mars. Autant d'occasions qui s'inscrivent dans une démarche cohérente. Poursuivons-la, tous ensemble...

Jean Paul MAURICE
secrétaire départemental
30/01/05

Manifestation
samedi 5 février 2005
Rendez-vous 14 h République
35 heures / salaires / emploi / code du travail
Ensemble Privé et Public

Dispensé de timbrage

Déposé le 1 février 2005

Sommaire

Edito	p 1
Sécurité, Direction	p 2
Appels 5 février, Dutreil	p 3
Remplacements, CAPD	p 4
Retraite : 3 enfants	p 5
Déclaration CTP	p 6
Mesures de carte	p 7
Bulletin d'adhésion	p 8

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Direction d'école : le ministère aurait-il ouvert le dossier ?

Les directeurs et directrices se sont engagés, depuis longtemps maintenant, dans plusieurs actions (blocage administratif, semaine sans direction...) pour faire entendre leurs revendications. Après tant d'années de silence, le ministère est contraint de reconnaître l'efficacité de ces actions et a enfin ouvert le dossier le 11 janvier lors d'une « table ronde ».

Le ministère souhaite « mettre fin au conflit » et fait cinq propositions :

Décharge de service :

Elles n'entrent pas dans le cadre de ces discussions ! Le ministère s'engage cependant à étendre l'attribution des décharges de cinq classes pour la rentrée 2005 à toutes les écoles. Dans le Val d'Oise, toutes les écoles de 5 classes bénéficient déjà d'un quart de décharge.

Pour les écoles de 5 classes et + :

Augmentation annuelle de 100 € de l'ISS. Son montant annuel aujourd'hui à 925 € Il passerait à 1025 € soit une augmentation de 10 %.

Pour les écoles de 10 classes et + :

Une majoration indiciaire de 10 points (soit une augmentation de 36,10 € par mois) qui s'ajoutent à la majoration indemnitaire.

Pour les directeurs prenant leur fonction (et n'ayant jamais été directeur auparavant) :

Une prime de première prise de fonction de 600 € En contrepartie, ces directeurs s'engageraient à rester trois ans sur le poste.

2 000 à 3 000 collègues pourraient être concernés la première année du versement de cette prime.

Mise en place de groupes de travail :

- Le métier de directeur : quelles responsabilités ? Quelles missions ?
- Les relations du directeur avec les collectivités locales ?
- Quel accompagnement pour les écoles rurales ?
- La mise en place de la base élève du 1er degré et allègement des charges administratives.

- La formations des directeurs

Le SNUipp est intervenu pour rappeler qu'il fallait traiter simultanément la direction et le fonctionnement de l'école. Il a souligné qu'on ne pouvait pas écarter la question du temps et des décharges de service nécessaires à la direction et au bon fonctionnement de l'école. Il faut du temps de concertation pour les équipes.

Dans notre département le collectif directeurs s'est réuni le mercredi 19 janvier. Les collègues présents ont longuement discuté de la fonction de « chargé d'école » aujourd'hui.

La charge de travail ne cesse d'augmenter à la demande incessante de tous les personnels travaillant dans l'école, des partenaires (parents, intervenants, mairie) et de la hiérarchie. Malgré beaucoup d'heures passées à l'école, le sentiment général est de ne pas réussir à remplir toutes les missions. Le temps de décharge reste primordial et rien n'est réglé par les propositions du ministère !

La question de la redéfinition des missions, et celle des responsabilités ont été soulignées par les collègues présents. Les groupes de travail créés sont perçus comme une avancée mais quel aboutissement, dans quel calendrier ?

Le collectif directeurs propose en lien avec l'intersyndicale, d'organiser un débat sur **la direction et le bon fonctionnement de l'école**

le lundi 14 février à 20 h 30

à la maison des syndicats à Cergy

Fabienne VICIOT, Véronique HOUTEMANNE

Sécurité / Responsabilité : Table ronde au Ministère

Ce groupe s'est réuni le 12 janvier avec les services du ministère (DAJ-DEP-DESCO) à la demande des organisations syndicales (SNUipp – SE -SGEN) à la suite du jugement qui a confirmé la condamnation de notre collègue **Philippe Boubet** à 5 mois de prison avec sursis pour faute involontaire à la suite du décès accidentel d'un élève de 10 ans.

Cette première réunion a permis un échange sur les problèmes à traiter dans le cadre du groupe.

Le SNUipp a tout d'abord fait part de l'émotion provoquée par ce jugement dans la communauté éducative. Nous avons également rappelé que la démarche ne

s'inscrivait pas dans une demande d'immunité-impunité pour les enseignants et qu'il était légitime que les familles cherchent à faire toute la lumière sur les circonstances d'un accident.

Nous avons demandé qu'un programme de travail permette l'examen des améliorations de toute nature à apporter pour permettre l'exercice le plus serein d'une profession à haut niveau de responsabilité engagée.

Les échanges ont permis de définir les thèmes de travail suivants :

- Bilan de l'application de la **loi Fauchon** (Juillet 2000) sur la responsabilité des décideurs

publics (enseignants compris) qui a précisé les conditions de condamnation pénale (faute caractérisée), conséquences à entirer au niveau du Ministère.

- Examen des propositions du **rapport Massot** sur la responsabilité civile des enseignants, bilan de leur (non) mise en oeuvre et conséquences.

- Examen de la réglementation en vigueur et de l'adaptation éventuellement nécessaire pour répondre aux **carences, contradictions.**

- **Protection de l'enfance** : bilan de l'application de la circulaire de 97 sur les violences sexuelles.

Manifestation samedi 5 février 2005

35 heures / salaires / emploi / code du travail

Ensemble Privé et Public

Mobilisation et action en Ile de France

Les organisations syndicales régionales d'Ile-de-France (CFTC, CFDT, CGT, UNSA, FSU, USS) soutiennent l'appel pour faire du 5 Février une journée nationale d'action et de mobilisation.

Comme l'indique l'appel des confédérations CFTC, FO, CFDT, CGT : Cette mobilisation portera sur :

- Le temps de travail (35 heures, jour férié,...)
- L'exigence de vraies négociations salariales dans le public et le privé pour permettre le développement du pouvoir d'achat
- Le développement de l'emploi
- La défense du code du travail menacé par les dérégulations.

Les organisations syndicales régionales d'Ile-de-France CFTC, CFDT, CGT, UNSA, FSU, USS appellent les salarié(e)s du public et du privé, les chômeurs et les retraités à manifester le 5 février 2005 :

Rendez-vous sous le ballon FSU 95

Place de la République 14 h

Elles invitent leurs organisations syndicales respectives dans les entreprises et les localités à se rencontrer et à réussir ensemble une participation forte et massive à la manifestation.



Communiqué

fédérations de l'Education

Les Fédérations FAEN, FERCCGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education se félicitent de la réussite de la journée d'action du 20 Janvier. L'absence de réponse du gouvernement implique de lui donner des prolongements. Elles se reverront le 31 Janvier, après consultation de leurs instances respectives, pour discuter des suites.

D'ores et déjà elles appellent les personnels à poursuivre leur mouvement en participant massivement, avec l'ensemble des salariés du privé et du public, aux manifestations unitaires du 5 Février sur les salaires, la durée du travail, l'emploi, les conditions de travail, la réduction des inégalités, et en y étant porteurs de leurs revendications.

Elles appellent à développer, consolider et élargir les actions qui se multiplient au plan local, notamment sur les mesures de cartes scolaires.

PARIS, le 24 Janvier 2005

Mais que cherche le ministre de la Fonction publique ?

Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique a rappelé une évidence dans les médias : les journées de grève font l'objet de retraits de salaire dans la Fonction publique.

Les personnels de l'Education Nationale sont bien placés pour le savoir : le gouvernement a tout fait pour qu'ils payent le **plus cher** possible leur mouvement de 2003. On peut se demander si, en enfonçant ainsi une porte ouverte, le ministre a essayé de dissuader les agents de participer à un mouvement qui s'annonçait bien suivi ou s'il cherchait à discréditer les fonctionnaires auprès de l'opinion en suggérant que le recours à la grève ne leur coûterait habituelle-

ment rien.

Dans les deux cas, il s'agit d'une manœuvre peu glorieuse qui peut-être significative de l'inquiétude du gouvernement devant le mouvement du 20 janvier.

Renaud Dutreil ferait mieux de négocier au lieu de répéter en matière de salaires les mêmes contre vérités sur l'évolution du pouvoir d'achat et montrer ainsi son refus d'entendre ce que disent les représentants des personnels.



Remplacements : nos craintes étaient (hélas) fondées !

Lors de la CAPD du 21 janvier, nous avons interrogé l'IEN A sur la situation du remplacement. M MACRON nous a confirmé que la situation du remplacement est « **délicate** »... l'épidémie de grippe n'a pas encore frappé le département.

Les remplacements assurés par la BD mixte sont compromis ce qui a conduit à l'**annulation de plusieurs stages** (stage de circ. de Gonesse, stage intégration enfants malades et report à l'année prochaine du stage pour les T1 dont les titulaires des classes dont ils assurent un complément de service ont refusé de laisser la classe à plein temps à un(e) PE2).

La BD mixte restant actuellement (15 postes) risque d'être reversée sur des missions de ZIL jusqu'au vacances de Printemps.

La situation des moyens de remplacement est actuellement la suivante :

- 224,5 BD sur des congés longs

- 120 ZIL sur des congés longs. Sur les 100 ZIL restant, 12,5 sont eux-mêmes malades : il ne reste donc que 87,5 ZIL pour tout le département.

- 28 BD mixte sont d'ores et déjà sur des congés longs. Les autres seront donc provisoirement reversés sur des missions de ZIL. Un point sera fait avec les BD dans les prochains jours, la CAPD sera de nouveau informée le **3 février**.

Pour le SNUipp, cette situation n'a, comme nous l'avons souligné en séance, malheureusement rien de surprenant (cf. article mis en ligne en octobre 2004). Les 19 postes de BD utilisés en début d'année pour faire face à l'afflux d'élèves manquent cruellement à un dispositif de remplacement déjà insuffisant. **La dotation 2005 avec 11 postes pour 1050 élèves** ne pourra pas permettre de rattraper cette situation. Pire, elle ne pourra que se **dégrader**.

C'est pourquoi la question du remplacement doit (re)devenir **une préoccupation majeure des écoles**.

Signaler à la section départementale du SNUipp toute difficulté.

Mettre en application les consignes syndicales en cas de non-remplacement

Télécharger les consignes syndicales en cas de non-remplacement sur <http://95.snuipp.fr>

Infos CAPD

La date limite de saisie des vœux de mouvement est prévue pour le 7 février. La procédure par MINITEL n'a pas fonctionné dès les premiers jours et la connexion INTERNET n'est pas toujours possible. Nous sommes intervenus pour qu'un report soit envisagé.

Pour ce qui est des points Langues Vivantes, il était effectivement stipulé dans les instructions du mouvement 2004 que la bonification restait acquise au delà du mouvement 2004 (et ce jusqu'à ce qu'on l'utilise pour obtenir un poste à titre définitif). Nous sommes donc intervenus sur ce point. Les collègues concernés sont identifiés (la liste arrêtée sera communiquée aux délégués du personnel). Les points leurs seront comptabilisés.

BAREMES DES DERNIERS PROMUS

PROMOTION DES PROFESSEURS DES ECOLES (année scolaire 2004/2005)

Echelon	GRAND-CHOIX	CHOIX
5°	16.500 Date de naissance :09/04/1977	
6°	20.083	19.500
7°	24.000 date de naissance :12/12/1968	23.500 date de naissance :03/02/1970
8°	35.831	28.000 date de naissance :18/05/1965
9°	45.647	38.158
10°	51.772	49.917
11°	54.803	50.967

INSTITS (année civile 2005)

Echelon	CHOIX	MI-CHOIX
5°	27.942	
6°	26.953	
7°	29.131	22.319
8°	26.725	26.117
9°	30.728 date de naissance : 27/06/68	30.700
10°	36.147	37.833 21A 4M 00J
11°	42.375	42.547

Retraite des fonctionnaires parents de trois enfants

Un nouveau recul voté en catimini le 20 décembre au Sénat

Le 20 décembre dernier, un sénateur UMP a proposé un article additionnel au projet de loi de finances rectificative pour 2004. Cet article a eu pour objet de modifier l'article L24 du code des pensions concernant la possibilité pour les mères de 3 enfants ou plus de partir en retraite avec paiement immédiat de la pension au bout de 15 ans de service.

La loi de finances rectificative 2004 a été promulguée avec cet article, l'article 136, le 30 décembre 2004 et publiée au Journal officiel du 31 décembre 2004.

Et tout cela **sans la moindre concertation** ni même la moindre information des partenaires sociaux.

Ce qui change : il n'y a plus de différences de traitement entre les femmes et les hommes... donc plus de possibilité de recours aux tribunaux administratifs pour les pères de 3 enfants au moins. Désormais, il faut avoir 3 enfants et avoir eu pour chacun d'eux une interruption d'activité et/ou pas d'activité (voir explications ci-dessous).

L'ancienne écriture du 3°) de l'article L24 du code des pensions :
3° Pour les femmes fonctionnaires
a) Soit lorsqu'elles sont mères de trois enfants vivants ou décédés par faits de guerre ou d'un enfant vivant âgé de plus d'un an et atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 p. 100.

Sont assimilés aux enfants visés à l'alinéa précédent les enfants énumérés au paragraphe II de l'article L. 18 que les intéressées ont élevés dans les conditions prévues au paragraphe III dudit article.

La nouvelle écriture du 3°) de l'article L24 du code des pensions :
3° Lorsque le fonctionnaire civil est parent de trois enfants vivants, ou décédés par faits de guerre, ou d'un enfant vivant, âgé de plus d'un an et atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 %, à condition qu'il ait, pour chaque

enfant, interrompu son activité dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Sont assimilées à l'interruption d'activité mentionnée à l'alinéa précédent, les périodes n'ayant pas donné lieu à cotisation obligatoire dans un régime de retraite de base, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Sont assimilés aux enfants mentionnés au premier alinéa, les enfants énumérés au II de l'article L 18 que l'intéressé a élevés dans les conditions prévues au III dudit article.

II. Les dispositions du I sont applicables aux demandes présentées avant leur entrée en vigueur qui n'ont pas donné lieu à une décision de justice passée en force de chose jugée



Explications :

· Le 1^{er} § instaure la nouvelle condition applicable aussi bien aux femmes qu'aux hommes : il suffit d'avoir interrompu pour chaque enfant son activité. Les conditions précises seront fixées par un décret en Conseil d'Etat. Cette condition exclut de fait les pères de 3 enfants.

· Le 2^{ème} § assimile les périodes non travaillées aux interruptions (périodes n'ayant pas donné lieu à cotisation obligatoire dans un

régime de retraite de base). On considère ici les périodes avant recrutement, de disponibilité..... qui ne sont comptées ni dans le régime général ni dans le calcul de la pension. Cette disposition vise à limiter les situations qui écarteraient des femmes du bénéfice d'un départ anticipé, mais sans régler l'ensemble des situations (adoption sans congé, prise en charge d'enfants du conjoint par ex.).

· Le 3^{ème} § reste inchangé.

· Le 4^{ème} § rend applicables ces nouvelles dispositions à toutes les demandes de départs anticipés qui n'ont pas fait l'objet d'une décision de justice passée en force de chose jugée. Cela signifie que tout recours déposé n'ayant pas fait l'objet d'une décision de justice ou faisant l'objet d'un appel en cours doit être rejeté puisque c'est la nouvelle réglementation qui doit être appliquée.

Les recours pour les pères de 3 enfants et plus deviennent sans objet.

Ce vote constitue un nouveau recul des droits des femmes fonctionnaires en matière de retraite.

La FSU déplore le mépris avec lequel le gouvernement a systématiquement esquivé les questions des organisations syndicales sur ce dossier et dénonce tant le procédé que la décision ainsi prise. La loi renvoie à la publication de deux décrets en Conseil d'Etat, dont la rédaction peut être déterminante pour un grand nombre de mères de famille. En tout état de cause, la FSU se saisira de la période d'élaboration de ces décrets pour se battre afin de sauvegarder le plus grand nombre de situations et poursuivra son action pour rétablir dans leurs droits les femmes qui ont perdu les bonifications.

11 postes pour 1050 élèves en plus : on est loin du compte !

Le 12 janvier s'est tenu, comme tous les ans, une réunion d'un Groupe de Travail premier degré au Rectorat pour annoncer la **répartition entre les départements de la dotation académique**.

Le Recteur a rappelé les conditions budgétaires générales et a indiqué que **114 emplois nouveaux ont été accordés pour Versailles avec 3300 élèves de plus**. 3 départements sont en hausse démographique (95, 92, 91) et 1 en baisse (78).

Le Recteur a indiqué ses principes :

- accompagner les évolutions démographiques
- approche de «solidarité et d'équité» avec le P/E comme référence (rappel : **P/E nombre de postes pour 100 élèves**, à ne pas confondre avec le E/C nombre d'élèves par classe)

La répartition du Recteur :

	Rentrée 2005 (estimation)	Dotation	P/E
78	-268 élèves	- 59 emplois	5,13
91	+ 994 élèves	+ 51 emplois	5,03
92	+1529 élèves	+ 111 emplois	5,02
95	+1050 élèves	+ 11 emplois	5,25

Comme on peut le constater, les dotations ne sont pas proportionnelles aux variations du nombre d'élèves. Très clairement, l'objectif prioritaire était de réduire les écarts de P/E et de **faire apparaître le 92 au dessus de la barre symbolique de 5**. Dans toutes leurs interventions, les représentants du SNUipp ont insisté sur l'**insuffisance de la dotation académique** (l'académie et ses départements décrochent sur tous les indicateurs d'où **dégradation quantitative ET qualitative**) et sur l'importance de continuer à travailler sur des indicateurs diversifiés pour tenter de rendre au mieux la réalité du terrain (les tableaux de bord dont nous avons obtenu la mise en place et qui ont «disparu»).

Jean Paul MAURICE

Déclaration du SNUipp en CTP

La préparation de la rentrée 2005 s'inscrit dans un contexte budgétaire particulièrement défavorable puisque à une **augmentation annoncée de 45 000 élèves seules 700 créations de postes pour les écoles sont prévues au budget**. C'est donc le potentiel qu'a le service public d'accueillir les élèves qui est lourdement compromis. Dans ce contexte, la répartition inter-académique des postes d'enseignants du 1^{er} degré se caractérise par des **redéploiements particulièrement douloureux dans certaines régions...**

Avec 114 postes supplémentaires, (3^{ème} après Bordeaux 157 et Grenoble 141), l'académie de Versailles peut sembler privilégiée. Il ne faut pas se fier à cette apparence trompeuse.

En effet, la dotation ne permet pas de faire face aux besoins des départements de l'académie.

Comme nous l'avons souligné récemment devant la mission de l'Inspection Générale, l'académie est loin de l'image d'Epinal que l'on a d'elle, celle d'un territoire urbain homogène plutôt riche.

Bien au contraire, c'est la coexistence de zones aux contrastes de plus en plus marqués qui nécessite une prise en charge particulière. Le territoire moyen tel que peut le représen-

ter un indicateur comme le P/E (nombre de postes pour 100 élèves) départemental n'existe dans aucun des départements de notre académie, où se côtoient rural et urbain à l'exception de l'un d'entre eux, richesse et dénuement social.

De même, la sociologie du corps enseignant, sa jeunesse et le taux de féminisation, appellent une prise en compte particulière.

Pour ce qui concerne les effectifs, la progression démographique que nous avons annoncée se confirme. La rentrée 2004 a déjà été marquée par une augmentation du nombre d'élèves plus forte que ce qui avait été annoncée. Pour 2005, les services prévoient des milliers d'écoliers supplémentaires dans nos départements.

Reste enfin, la question des retards structurels accumulés. La lecture des documents de la DEP, en particulier des tableaux de bord, montrent depuis plusieurs années, et nous y reviendrons plus en détail, que **malheureusement, nos départements figurent trop souvent dans le peloton de queue des classements nationaux.**

Pour toutes ces raisons, la dotation de l'académie de Versailles est notoirement insuffisante. Elle ne peut permettre de faire face aux

besoins quantitatifs élémentaires du service public d'éducation et va conduire à une dégradation du fonctionnement qualitatif, à l'encontre de l'ambition que nous portons pour l'école. Comme chaque année, les sections départementales du SNUipp ont choisi de porter, ensemble, la problématique de la carte scolaire. Nous refusons d'opposer les situations départementales les unes aux autres, de privilégier tel ou tel indicateur... C'est l'enveloppe globale de l'académie qui doit être revue à la hausse. Une des raisons pour lesquelles nous appelons, comme la quasi totalité des organisations syndicales, nos collègues à faire grève le 20 janvier sur la question du budget et d'un projet ambitieux pour l'école.



Carte scolaire 2005

S'il était besoin d'illustrer les conséquences des restrictions budgétaires, la préparation de la carte scolaire est là. Rentrée 2004 : + 1 640 élèves pour un retrait de 24 postes. Rentrée 2005 : 11 postes pour 1 050 élèves. La préparation de la prochaine carte scolaire s'avère particulièrement périlleuse, sans aucune marge de manœuvre, sans évolution positive de la grille... Dans ces conditions, tout laisse craindre une nouvelle dégradation du remplacement (cf. p 4). Plusieurs fusions d'écoles avaient été envisagées : nous avons rappelé notre souci de voir scrupuleusement respecter les règles départementales qui prévoient un accord préalable des conseils de maîtres et d'école avant que toute décision ne soit prise... ces projets ont été reportés, la procédure évoluera certainement. JP M

Mesures de carte :

ANDILLY

MAT CHARLES PERRAULT BLOCAGE

ARGENTEUIL

ELEM GEORGES LAPIERRE CREATION
ELEM I.J. CURIE C2
ELEM I.J. CURIE CL ADAPT-> E RESEAU
ELEM JJ ROUSSEAU CREATION
ELEM JEAN MACE CREATION
ELEM FERRY CREATION E RESEAU
ELEM GUESDES n°1 C2
ELEM LES COTEAUX CREATION CLIS D
ELEM CACHIN FERMETURE
ELEM LANGEVIN2 TRAN CLIS E->CLIS D
ELEM LANGEVIN 2 SUPPR. POSTE E
MAT A. THOMAS CREATION
MAT G. LAPIERRE CREATION
MAT I.J. CURIE CREATION
MAT J.J. ROUSSEAU CREATION
MAT J. JAURES CREATION
MAT J. MACE C2
MAT CACHIN 1 C2
MAT ORGEMONT C2
MAT BROSSOLETTE CREATION
MAT ROLLAND 1&2-> ABANDON FUSION
MAT ROLLAND 2-> CTP ABAND. FERMET
MAT VOLEMBERT CREATION

ARNOUVILLE LES GONESSE

MAT A. FABRE BLOCAGE

ARRONVILLE

ELEM ARRONVILLE BLOCAGE

ATTAINVILLE

ELEM PINSONS SUPPRESSION POSTE E

AUVERS SUR OISE

MAT LES AUNAIES FERMETURE

BEAUCHAMP

ELEM P. BERT ->CTP ABANDON FERMET

BEAUMONT SUR OISE

ELEM J. ZAY TRANS CLIS E->CLIS D
ELEM L. ROUSSEL CREATION
ELEM L. ROUSSEL C2
MAT P. FORT BLOCAGE

BERNES SUR OISE

ELEM BERNES SUR OISE C2

BESSANCOURT

ELEM LAMARTINE CLIS E->E RESEAU

BEZONS

ELEM MICHEL 2 TRANS CLIS E->CLIS D
ELEM P.V.COUTURIER CREATION
ELEM P.V.COUTURIER C2
ELEM PAUL LANGEVIN CREATION

BOISEMONT

ELEM LA CHASLE LE ROUX BLOCAGE

BOUFFEMONT

ELEM HAUTS CHAMPS CREAT. E RES.

BRAY ET LU

ELEM BRAY ET LU CREA E RESEAU

BUTRY SUR OISE

ELEM R. SALES C2
MAT C2

CERGY

ELEM LA CHANTERELLE CREATION
ELEM CHAT PERCHE SUPPR. POSTE E
ELEM CHAT PERCHE CREA. POSTE G
ELEM CHEMIN DUPUIS BLOCAGE
ELEM LE HAZAY C2
ELEM LE POINT DU JOUR C2
ELEM LE TERROIR C2
ELEM LE TERROIR CREATION CLIS D
ELEM LE TERROIR CLIS E->E RESEAU
ELEM LES CHENES VERTS BLOCAGE
ELEM LES GENOTTES C2
ELEM LES LINANDES FERM CLIS E
ELEM TERRASSES CLIS E->E RESEAU
ELEM L'ESCAPADE CREATION
MAT LE CHEMIN DUPUIS BLOCAGE
MAT LE TERROIR C2
MAT LES CHENES VERTS C2
MAT LES GENOTTES C2
FOYER DE L'ENFANCE -> CTP ABANDON FERMETURE

CHAMPAGNE SUR OISE

MAT LE CENTRE FERMETURE

CHARS

ELEM CHARS FERMETURE CLIS E

CORMEILLES EN PARISIS

ELEM ALSACE LORRAINE C2
ELEM BERTEAUX 1 FERM. POSTE IMF
ELEM NOYER DE L'IMAGE CREATION
MAT NOYER DE L'IMAGE FERMETURE
DEUIL LA BARRE

ELEM MORTEFONTAINES TRANSFOR.
CLIS E->CLIS D
ELEM PASTEUR 2 C2
MAT HATREL -> CTP FERM->BLOCAGE
MAT LES MORTEFONTAINES C2

DOMONT

ELEM DE GAULLE CREATION E RESEAU
ELEM JEAN MOULIN BLOCAGE
ELEM P. BROSSOLETTE FERMETURE
ELEM P. BROSSOLETTE FERM. CLIS E

EAUBONNE

ELEM FLAMMARION FERMETURE
ELEM JJ ROUSSEAU 1 CREATION
ELEM JJ ROUSSEAU 2 CL ADAPT-> E RESEAU
ELEM MONT D'EAUBONNE CREATION
ELEM PAUL BERT CREATION POSTE PSY
MAT LA CERISAIE FERMETURE
MAT PAUL BERT ->CTP FERM->BLOCAGE

ECOUE

ELEM PAUL SERRE FERMETURE

ENNERY

MAT BLOCAGE

ERAGNY SUR OISE

ECOLE GRILLON CREATION
ELEM LE BOIS FERMETURE
ELEM DIX ARPENTS ->CTP BLOC LEVE
ELEM LONG. RAYES CLIS E->E RESEAU
ELEM P. NERUDA ->CTP BLOCAGE LEVE
MAT LA CHALLE ->CTP FERM->BLOCAGE
MAT 10 ARPENTS -> CTPD CREATION->C2
MAT P. NERUDA C2

ERMONT

ELEM A. DAUDET CL ADAPT-> E RESEAU
ELEM DELACROIX CL ADAPT-> E RESEAU
ELEM DELACROIX RETRAIT 1/2 P ZEP
ELEM L. PASTEUR FERMETURE
ELEM PERGAUD BLOCAGE
ELEM PERGAUD CLIS E->E RESEAU
ELEM HUGO 2 CL ADAPT-> E RESEAU

EZANVILLE

ELEM CAMUS BLOCAGE
ELEM P. FORT TRANS CLIS E->CLIS D

FOSSES

ELEM A. DAUDET CREATION E RESEAU
ELEM H. BARBUSSE FERMET. CLIS E

FRANCONVILLE

ELEM GUYON 1 CL ADAPT-> E RES.

GARGES LES GONESSE

ELEM BARBUSSE B FERMETURE
ELEM CACHIN NON FERMETURE
ELEM LANGEVIN SUPPR. POSTE E
ELEM CURIE CREATION E RESEAU
ELEM ROBESPIERRE 2 ->CTP BLOC LEVE
ELEM HUGO NON FERMETURE
MAT PREVERT 1 CREAT. 1/2 POSTE ZEP
MAT MOULIN 1 RETRAIT 1/2 P ZEP
MAT MOULIN 2 ->CTP BLOCAGE LEVE

GONESSE

ELEM ADRIEN THERY BLOCAGE
ELEM MARIE CURIE FERMETURE
ELEM ORGEMONT BLOCAGE LEVE CDEN
MAT PERRAULT ->CTP C2 EN CREATION
MAT CHOBERT FERMETURE DE L'ECOLE
MAT COTY 2 CREATIONS /TRANSFERT

GOUSSAINVILLE

ELEM A. FRANCE CREATION POSTE G
ELEM A. FRANCE RETRAIT 1/2 P ZEP
ELEM A. FRANCE CLIS E->E RESEAU
ELEM G. VIE CLIS E->E RESEAU
ELEM G. VIE NON FERMETURE
ELEM JAURES C2
ELEM JAURES TRANS CLIS E->CLIS D
ELEM PREVERT FUSION D'ECOLLES
ELEM DE GAULLE C2
ELEM DE GAULLE CREA 1/2 POSTE ZEP

MAT P. ELUARD BLOCAGE
MAT SAINT EXUPERY BLOCAGE

HERBLAY

ELEM J. JAURES C2
ELEM ST EXUPERY BLOCAGE
MAT J. JAURES C2
MAT J. MOULIN BLOCAGE
MAT BUTTES BLANCHES FERMETURE
MAT LOUIS PERGAUD BLOCAGE
MAT ST EXUPERY BLOCAGE
JOUY LE MOUTIER
ELEM LE NOYER CLIS E -> CLIS DYSYPH
ELEM LES EGUERETS CREATION
ELEM LES JOUANNESES CLIS E->E RESEAU
MAT LES JOUANNESES C2

L ISLE ADAM

ELEM A. CAMUS CREATION E RESEAU
ELEM CASSAN ->CTP BLOCAGE LEVE
MAT CHANTEFLEUR ->CTP BLOC LEVE

LABBEVILLE

MAT R. LEROY FERMETURE

LOUVRES

ELEM LE BOUTEILLER TRANSF ADJ->IMF
ELEM LE MOULIN SUPPR. POSTE G
ELEM LE MOULIN CREATION E RESEAU
MAT COTTAGE DELACROIX BLOCAGE

LUZARCHES

ELEM JOUVET CREATION E RESEAU

MAGNY EN VEXIN

ELEM L'AUBETTE CLIS E->E RESEAU

MARGENCY

ELEM ST EXUPERY C2
MAT PETIT PRINCE BLOCAGE
MARLY LA VILLE
ELEM LA GARENNE SUPPR. PSY

MENUCOURT

ELEM LES CORNOUILLERS ->CTP BLOCAGE LEVE
ELEM LOUIS BOURGEOIS BLOCAGE
ELEM VALLEE BASSET BLOCAGE
MAT LES CORNOUILLERS ->CTP FERM->BLOCAGE

MERIEL

MAT BOIS DU VAL 2 CREA/TRANSFERT
MAT CHATEAU BLANC FERMETURE
MAT HENRI BERTIN FERMETURE

MERY SUR OISE

ELEM JAURES LES TOITS FERMETURE
ELEM JARDINS DE MERY FERMETURE
ELEM MONMUSSEAU FERMETURE
MAT LES JARDINS DE MERY FERMETURE
MONTIGNY LES CORMEILLES
ELEM BERT 1/2 CLIS E->1/2 E RESEAU

MONTLIGNON

ELEM LUCIEN BUNEL CREATION

MONTMAGNY

ELEM JULES FERRY BLOCAGE
ELEM LES LEVRIERS C2
MAT EUGENIE COTTON BLOCAGE
MAT FRERES LUMIERE BLOCAGE

MONTMORENCY

FOYER EDUC CHATEAU DINO SUPPR.
POSTE F
ELEM JULES FERRY CREATION
ELEM LOUIS PASTEUR 1 C2
MAT FERDINAND BUISSON C2
MAT LOUIS PASTEUR C2
LE RENOUVEAU SUPP. POSTE F

NESLES LA VALLEE

ELEM LE CENTRE BLOCAGE

OSNY

ELEM LA METH CREATION
ELEM SAINT EXUPERY BLOCAGE
MAT LA RAVINIERE BLOCAGE
MAT LES VIGNES C2

PARMAIN

ELEM MAURICE GENEVOIX CREATION

PERSAN

ELEM J. JAURES C2
ELEM ELUARD 1 FERMETURE CLIS E
ELEM ELUARD 2 CLIS E->E RESEAU

PONTOISE

ELEM PIETTE CREA. 1/2 POSTE ZEP
ELEM CEZANNE RETRAIT 1/2 P ZEP

MAT DUCHER 1 & 2 ->CTP ABANDON FUSION

MAT LES CORDELIERS C2
MAT L'HERMITAGE FERMETURE
MAT PARC AUX CHARRETTES CREATION

PRESLES

MAT DU CENTRE FERMETURE
PUISEUX EN FRANCE
ELEM BOIS DU COUDRAY CREATION
POSTE PSY

ROISSY EN FRANCE

ELEM MERMOZ FERM. POSTE IMF
SANNOIS
ELEM EMILE ROUX RETRAIT 1/2 P ZEP
ELEM HENRI DUNANT BLOCAGE

ELEM HENRI DUNANT CLIS E->E RESEAU
MAT LOUIS PASTEUR C2

SARCELLES

ELEM CAMUS 2 CLIS E->E RESEAU
ELEM A. FRANCE CL ADAPT-> E RESEAU
ELEM JAURES 1 FERMETURE
ELEM JAURES 1 TRANS CLIS E->CLIS D
ELEM LE BOIS JOLI BLOCAGE
ELEM LE VAL FLEURI TRANSF ADJ->IMF
ELEM LOUIS PASTEUR 2 BLOCAGE
MAT LE BOIS JOLI C2
MAT P ET M CURIE C2

MAT PAULINE KERGOMARD CREATION

SEUGY

ELEM DE SEUGY CREATION E RESEAU
SOISY SOUS MONTMORENCY
ELEM ROUX 2 ->CTP ABAND. FERMET
ELEM SAINT EXUPERY BLOCAGE

MAT SAINT EXUPERY C2

ST BRICE SOUS FORET

ELEM J. DE LA FONTAINE BLOCAGE
MAT HANS ANDERSEN TRANSF IMF->ADJ

ST GRATIEN

ELEM JAURES CREATION POSTE IMF
ELEM SARRAILH BLOCAGE
MAT JEAN MOULIN ->CTP BLOCAGE LEVE
MAT JEAN ZAY BLOCAGE
MAT RAYMOND LOGEIS C2

ST LEU LA FORET

ELEM MARIE CURIE CLIS E->E RESEAU
ST OUEN L AUMONE
ECOLE VAL DE LIESSE 2 C2
ELEM J.J. ROUSSEAU FERMETURE
ELEM J.J. ROUSSEAU CLIS E->E RESEAU
ELEM LA PRAIRIE FERMETURE + CREATION 1/2 REP
MAT LA PRAIRIE CREATION

ST PRIX

ELEM HUGO OPERATIONS DIVERSES
MAT GAMBETTA BLOCAGE
MAISON ENFANTS BOIS RENARD
SUPPRESSION POSTE E

ST WITZ

ELEM JANE DU CHESNE CREATION
TAVERNY

ELEM MERMOZ 1 FERMETURE
ELEM MERMOZ 2 FERMETURE CLIS E
ELEM PASTEUR CLIS E->E RESEAU
ELEM PAGNOL CREATION CLIS D
ELEM GOSCINNY SUPPR. POSTE G
ELEM VERDUN C2
ELEM VERDUN CL ADAPT-> E RESEAU
MAT JULES VERNE FERMETURE

VAUREAL

ELEM LA SIAULE FERMETURE

VIARMES

ELEM LOUIS PERGAUD C2
ELEM PERGAUD SUPPR. POSTE E
MAT MARIE NOEL FERMETURE
VILLIERS LE BEL
ELEM BUISSON CLIS E->E RESEAU
ELEM PHILIPPE CLIS E->E RESEAU
ELEM MOULIN C2
ELEM LA CERISAIE CLIS E->E RESEAU
MAT J.J. ROUSSEAU C2

S
N
U
i
p
p
(FSU)
95
A
D
H
E
S
I
O
N
2
0
0
4
/
2
0
0
5

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale. Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 50 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur le revenu 2004.
Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 50 euros.

COTISATIONS 2004/2005

échelon	instiit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01	88,60	90,70	129,70
02	93,00	98,00	146,70
03	95,50	103,30	157,50
04	97,30	108,80	168,20
05	101,00	114,90	183,00
06	102,00	122,20	194,20
07	104,30	129,60	205,40
08	109,80	139,00	
09	115,30	148,50	
10	122,80	160,30	
11	134,80	172,50	

ATTENTION : MONTANTS EN EUROS

- Afin de simplifier le tableau des cotisations, nous ne faisons apparaître que les cotisations correspondant aux échelons normaux des corps.
- **instituteurs spécialisés**, ajouter **3,9 euros**
- IMFAIEN **6,7 euros**
- bénéficiaire de la NBI **6,9 euros**
- **directeurs**, ajouter (quel que soit le corps)
- 2 à 4 classes **4,2 euros**
- 5 à 9 classes **7,8 euros**
- 10 classes et + **10,4 euros**
- directeurs de SEGPA **12,9 euros**
- Aide - éducateurs, assistants d'éducation **53,4 euros**
- Mi-temps -> 7ème échelon, **70,2 euros**
- Mi-temps du 8ème au 11ème échelon, PE2 **88,5 euros**
- Retraités : **88,5 euros**
- PEGC : 0,51 % du salaire brut
- PEGC temps partiel : cotisation de l'échelon au prorata du temps effectué
- Congé formation, congé mobilité, CPA : 80% de la cotisation de l'échelon occupé.

Le montant de ma cotisation est :
Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise
Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB). Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités :
Je choisis le prélèvement reconductible

TITULAIRE DU COMPTE		AUTORISATION de PRELEVEMENT		N° NATIONAL EMETTEUR 405.975
Nom et prénom adresse Code postal Ville		J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.		ORGANISME CREANCIER SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX
COMPTE à DEBITER		Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)		
Code Etablissement	Code guichet			
N° de compte	Clé			
Date	Signature			

Loi d'orientation, salaires, budget, carte scolaire, remplacement...

**Je réagis :
c'est décidé, je me syndique**

66 % de réduction d'impôts à partir de 2005



F
S
U